



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 060-216003434-20260107-D01_2026-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	23
Quorum = 15		
Nombre de présents = 17		
Nombre de pouvoirs = 6		
Nombre de votants = 23		

Séance du 7 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le sept janvier
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°1

Date de convocation
19 décembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L., Mme WOLF A-S., M. HERBLOT D., M. BENGHOUI P-Y., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme CHANI Y. par M. FACQ J-M.
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme PAUL G. par Mme KLOECKNER C.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme VERBRUGGHE V. par Mme PALANIAYE D.
Mme ERNAULT E. par M. BENGHOUI P-Y.

ABSENTS : M. GOUJARD A., M. AGOSTINI L., Mme GAUTIER A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C., M. RENARD E.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3, et l'article L.5217-10-4,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4^e et 5^e,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission « Ressources et Moyens Généraux » en date du 15 décembre 2025,

L'article L 2312-1 du CGCT dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit dans les collectivités locales par la loi dit « NOTRe » du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Le ROB vient recentrer le débat d'orientations budgétaires (DOB), afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif ainsi que sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Les Débats d'Orientations Budgétaires s'effectuent donc sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires, obligatoirement dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif selon l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Ils ne peuvent intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (Tribunal administratif de Versailles du 16 mars 2001 : Mr Lafond c/commune de Lisses).

Ce rapport, suivi des débats, est un document élaboré par le Maire et ses collaborateurs, qui permet au conseil municipal de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution des taux de fiscalité locale, sur la structure et la gestion de la dette et enfin sur toute information qui préfigure les priorités politiques qui seront affichées dans le budget primitif.

Première étape formelle du cycle budgétaire, l'absence des débats d'orientations budgétaires rend toute délibération relative à l'adoption du budget primitif illégale.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER et de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteurs,

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB) portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure des ressources humaines et la gestion de la dette, annexé à la présente délibération, sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON



Le Maire

Nicolas MOULA